

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 519

DE LYON

Mercredi 16 Novembre 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1^{er} A 16 DE CHAQUE MOIS

ANNONCES
A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 23, Rue de la République.
A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité

5 cent le N°

ADMINISTRATION et RÉDACTION : 4, Rue Stella
Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 45-39

5 cent le N°

ABONNEMENTS
Lyon et départements limitrophes... 5 fr
Autres départements... 6 fr
Étranger (Union postale)... 9 fr

DÉMISSION DU GÉNÉRAL ANDRÉ - LE DRAME DE CLUSES

FAITS DU JOUR

Le général André a donné sa démission de ministre de la guerre. Il est remplacé par M. Berteaux, député.

La démission du général André a causé une vive impression dans les milieux politiques. On parle de démissions éventuelles de MM. Pelletan et Rouvier.

Le procès du drame de Cluses s'est continué par l'interrogatoire des inculpés.

La Chambre a continué la discussion du budget de l'instruction publique. M. Grosjean a soulevé un incident à propos de la délation dans l'armée.

Les Japonais ont subi un grave échec à Port-Arthur. Ils ont été repoussés avec des pertes énormes.

La Mort de M. Wallon

La Constitution a perdu son père. M. Henri Wallon a expiré, dans la matinée de dimanche, à l'âge vénérable de 82 ans.

Avec lui disparaît une des plus hautes personnalités de ce temps : un historien qui appartient à l'histoire. L'institut, se rappelant que, depuis cinquante ans, M. Wallon occupait le fauteuil de Quatremaire de Quincy, rendit un hommage à son glorieux doyen. Ses collègues lui offrirent une médaille frappée à son intention, et M. de Lasteyrie prononça une allocution concise qui résuma si parfaitement, dans une langue nette et pure, l'œuvre de l'historien et de l'legislateur, qu'on aura plaisir à la relire aujourd'hui.

Mon cher secrétaire perpétuel,

Le 22 novembre 1859, l'Académie des inscriptions et belles-lettres ouvrait ses rangs à un membre de l'Université auquel était échu le redoutable honneur de suppléer Caizot à la Sorbonne, et qui s'en était monté digne en publiant une magistrale histoire de l'esclavage dans l'antiquité.

L'auteur de ce beau livre, c'était vous, mon cher confrère, et l'Académie est heureuse et fière de vous voir encore après un demi-siècle écoulé, assis sur ses bancs et donnant à tous le salutaire exemple d'une longue vie partagée entre le culte des lettres et l'exercice des plus hauts devoirs qui incombent à un citoyen.

Fidèles à des traditions que nous avons trop rarement l'occasion d'évoquer, nous avons tenu à célébrer vos noces d'or académiques en faisant tracer à votre image une médaille qui sera un souvenir durable de l'affectueuse contrainte que nous unis et un gage de la haute estime que nous avons tous pour votre caractère.

En vous offrant, j'aurais voulu pouvoir rappeler les beaux jours de votre belle carrière. Mais elle est trop remplie pour que j'ose m'y risquer. Tous ici, d'ailleurs, connaissent les titres si divers que vous avez à notre vénération, tous ont conservé le souvenir de vos belles études sur Richard II, sur Jeanne d'Arc, sur saint Louis et son temps.

Tous savent, enfin, que si vous avez cédé un jour aux sollicitations de cette fée dangereuse qui persécutait d'hommes et qu'on appelle la politique, vous avez eu l'art d'échapper à l'esclavage qu'elle fait d'habitude peser sur ses victimes. Vous l'avez fréquentée assez pour qu'une constitution soit née de vos œuvres.

Mais vous n'avez jamais renoncé à votre vieille maîtresse, la muse de l'histoire. Vos beaux ouvrages sur la Terreur et le tribunal révolutionnaire seraient là pour en témoigner et votre assiduité à nos séances nous en fourniraient chaque jour la preuve.

Acceptez donc, mon cher confrère, la médaille que nous vous offrons. Elle vous exprimera mieux que je ne sais le faire les sentiments de profonde estime et de respectueuse affection dont notre compagnie entoure vos cheveux blancs.

Elle vous rappellera longtemps, je l'espère, les heures passées ici au milieu d'amis qui admiraient votre verte vieillesse et souhaïtaient que de nombreux printemps s'ajoutent encore aux divers dont vous sembleriez ignorer les rigueurs.

Enfin, elle dira à nos successeurs combien votre nom fut honoré parmi nous, combien il mérita de l'être.

Enfin, elle dira à nos successeurs combien votre nom fut honoré parmi nous, combien il mérita de l'être.

la place que lui assigne toute son histoire. C'est mon suprême idéal. — H. WALLON.

M. Jean-Bernard fit suivre cette belle et noble profession de foi de cette note :

On assure que Mürger a incarné M. Wallon dans un des personnages de la *Vie de Bohème*.

Il eût été plaisant que le père de la Constitution fût un des folâtres héros de Mürger, mais c'est là une erreur souvent commise : le prototype du héros de la *Vie de Bohème*, Colline, était Jean Wallon, qui finit professeur d'histoire religieuse vers 1885, et non Henri Wallon, le grand historien, le célèbre législateur qui vient de mourir.

« La fée dangereuse », pour parler comme M. de Lasteyrie, n'avait pas égaré l'historien en l'entraînant dans le sillon parlementaire.

Non seulement il ne s'y enlisa point, mais, guidé par ses fortes études, soutenu par un patriotisme fondé sur sa connaissance profonde des lois de nos origines, il lui fut possible de doter la République d'un état civil. C'est à lui qu'elle doit d'avoir son nom inscrit sans épithète dans la Constitution. Jusque-là, la France avait un gouvernement provisoire — un gouvernement d'attente — qui ouvrait la porte à tous les espoirs. Pour la bien former, autant qu'une Constitution peut fermer quelque chose, M. Wallon s'arma de subtilité. Il avait introduit cet amendement :

Le président de la République est élu pour sept ans. Il est rééligible.

— Mon amendement, disait-il, ne proclame rien. Il prend ce qui existe : il appelle les choses par leur nom, ce nom que vous-mêmes vous avez accepté. Il tend à faire que ce gouvernement qui est, dure tant que vous ne trouvez rien de mieux à lui substituer. Je ne vous demande pas de le déclarer définitif. Qu'est-ce qui est définitif ? Mais ne le déclarez pas provisoire.

On se souvient de ce que fut le scrutin.

Votants : 705. — Majorité : 353
Pour... 353
Contre... 352

La République était proclamée à une voix de majorité.

Un triomphe d'une voix ! C'était mince. Et de combien s'en fallut-il que cette voix unique, qui fondait la République, ne se reconstruît point.

Il y avait pendant le scrutin, aux cabinets — entendez bien : cabinets au pluriel — hâtant sa déviance, un honorable. Pris d'un malaise subit, il avait dû s'éloigner à l'instant où circulaient les urnes. C'était M. Mallevergne, député de la Haute-Vienne, président de chambre à la cour d'appel de Limoges, gendre de M. Allaud, le grand manufacturier de cette ville, orléaniste notoire.

En voyant son nom parmi les absents, on lui fit grise mine dans son entourage. Il aurait pu, s'il eût pris part au vote, jouer un rôle si décisif. Son bulletin aurait modifié la tournure du scrutin. Par son abstention, il avait assuré la victoire de la République...

— J'étais aux water-closets, répondait-il, penaud.

La tactique de M. Wallon a eu besoin, pour triompher, de la collaque de M. Mallevergne. A qui tiennent le destin des empires et l'établissement des républiques !

René RAPPEL.

INFORMATIONS

LA SANTÉ DE M. ROUVIER
Paris, 15 novembre.

L'état de santé de M. Rouvier s'est considérablement amélioré depuis plusieurs jours.

Le ministre des finances ne ressent plus aucune douleur, mais sa faiblesse est encore grande, par suite du régime lacté que les médecins lui avaient imposé. M. Rouvier va aller passer quelques jours à la campagne pour se rétablir complètement.

Il espère fermement pouvoir se rendre à la Chambre, sinon au commencement, du moins dans le courant de la semaine prochaine.

UNE INTERPELLATION A PROPOS DE JEANNE D'ARC

M. Georges Berry, député du 9^e arrondissement, a écrit au ministre de l'instruction publique pour le prévenir qu'il lui demanderait des explications à la tribune sur des propositions tenues par un professeur d'histoire du lycée Condorcet, M. Thalamas, qui aurait odieusement calomnié la mémoire de Jeanne d'Arc.

M. Chaumié a promis à M. G. Berry de faire une enquête sur le scandale qui lui a été signalé par le député de Paris. Dès que cette enquête sera terminée, le ministre acceptera de répondre à la question de M. G. Berry.

LE VOTE PAR PROCURATION A LA CHAMBRE
Le groupe de la réforme parlementaire s'est réuni aujourd'hui, sous la présidence de M. Charles Benoist.

Il a examiné les diverses propositions tendant à modifier l'article 84 du règlement de la Chambre (scrutins). Après un échange d'observations entre MM. Grousseau, Darblay et Louis Martin (V), le groupe a répondu : 1^o le projet de résolution de M. Jules-Louis Breton ; 2^o le projet de résolution de MM. Delory, Allard, etc.

Il a adopté à l'unanimité le projet de M. Louis Martin, à charge de dernier de le défendre et a donné mission à M. Charles Benoist de faire à la tribune une déclaration en ce sens.

LE GROUPE SOCIALISTE
Paris, 15 novembre.

On nous communique le procès-verbal suivant :
« Le groupe socialiste parlementaire s'est réuni aujourd'hui sous la présidence du

citoyen Augagneur, député du Rhône. Il a entendu dans ses revendications une délégué de l'Association générale des agents des postes, télégraphes et téléphones. Il a désigné pour accompagner la déléguation auprès du président du conseil les citoyens Bagnol et Normand.

« Il a reçu ensuite une déléguation des travailleurs municipaux qui l'entretenus de son désir de voir mettre à l'ordre du jour le rapport de M. Barthou sur les modifications à apporter au régime des syndicats professionnels. »

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 15 novembre.

L'agence Havas nous communique la note suivante :
« Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Emile Loubet. M. Rouvier et le général André n'assistaient pas à la délibération. La séance a été consacrée à l'examen des questions soulevées par la discussion du budget à la Chambre et à l'expédition des affaires courantes. »

DÉMISSION

DU GÉNÉRAL ANDRÉ

Paris, 15 novembre.

Le général André vient de donner sa démission de ministre de la guerre. Il est remplacé par M. Berteaux, député.

DANS LES COULOIRS DE LA CHAMBRE
Paris, 15 novembre.

Le général André est démissionnaire. M. Combes vient de le confirmer de sa parole autorisée aux nombreux députés qui l'interrogeaient. Il serait exagéré de dire que cette démission a causé une grande émotion. Elle a été au contraire accueillie par un soupir de soulagement à peu près sur tous les bancs de la Chambre.

L'opposition s'est réjouie du départ du désorganisateur de l'armée, du collaborateur de M. Vadeкарd. Elle estime non sans raison que, quel que soit le successeur, il ne saurait être pire.

Dans la majorité, à l'exception d'un petit groupe de sectaires francs-maçons, on espère que la barque ministérielle, allégée de ce poids lourd, voguera plus légère vers des destinées plus lointaines. Ce n'est pas l'avis des dissidents du Bloc. Ils font bon accueil personnellement à M. Berteaux qui, comme je vous l'ai dit, est le successeur du général André.

M. Lockroy lui a fait ses compliments, compliments légèrement teintés d'ironie ; mais ils ne désarmeront pas pour cela. Ils estiment que ce remaniement partiel ne raffermira pas le ministère.

M. Bos disait dans les couloirs : « Ce sera un homme intelligent dans un ministère d'imbéciles ! »

La plupart des ministériels voient en M. Berteaux le président du congrès de Toulouse, le président du comité exécutif du parti radical et radical-socialiste et ils sont satisfaits. Quelques-uns cependant paraissent inquiets à cause de ses relations d'amitié personnelle avec M. Doumer.

Le ministère sera-t-il consolidé par ce remaniement ? C'est au moins douteux, car la nouvelle de la démission a été accueillie un peu partout par cette exclamation : « A quand les autres ? »

M. Colin s'est écrié : « Cela ne nous suffit pas. Ce sont les autres qu'il nous faut ! »

M. Bos a ajouté : « Moi, c'est le vieux Révérénd qui je veux voir dehors ! »

Comme nous le disions ce matin, depuis huit jours M. Combes essayait d'obtenir cette démission, mais le général André, qui est aussi entêté que borné, répondait invariablement : « Je veux bien m'en aller, mais avec tout le monde ! »

A quelles considérations s'est-il enfin rendu ? Les bruits les plus divers et les plus contradictoires circulent à ce sujet.

On a même inventé une légende assez curieuse. M. Combes aurait suspecté l'intégrité des facultés mentales de son ministre de la guerre et l'aurait menacé de la visite d'un médecin spécialiste.

On prétend que la lettre de démission serait dénuée de cordialité. Après des récriminations violentes, le général André terminait en disant qu'il fait « ce dernier et douloureux sacrifice pour son parti ». M. Combes lui aurait dépeché des amis pour obtenir que cette lettre fut modifiée dans un sens plus amical.

On parle enfin de deux nouvelles démissions, celles de MM. Pelletan et Rouvier. Le ministre de la marine serait sacrifié pour les mêmes raisons que le ministre de la guerre. Quant au ministre des finances, son départ serait une satisfaction accordée aux radicaux-socialistes, qui veulent obtenir à tout prix le vote de l'impôt sur le revenu.

On sait que M. Rouvier manifeste peu d'enthousiasme pour cette réforme. Ajoutons que MM. Pelletan et Pelletan ne veulent pas du tout se laisser « guillotiner par persuasion ».

Un homme navré, c'est M. Maujan. Ce n'est pas que la démission du général André lui cause un gros chagrin. — Il escomptait depuis longtemps et peut-être déjà est-il pas étranger — mais il escom-

ptait aussi sa succession et il en est frustré, si M. Berteaux l'accepte définitivement, car certains veulent encore affirmer que le député de Seine-et-Oise hésite.

Il apparaît bien que la présence de M. Berteaux dans le gouvernement serait dans les débuts un bénéfice pour le ministère. Il a des sympathies parmi les dissidents et surtout il leur enlève une de leurs plates-formes.

Le général André ministre, c'était la gaffe chaque jour. M. Berteaux, sans être un homme de génie, prêterait moins le flanc aux critiques. C'est l'espérance de M. Combes. Cependant, celui-ci n'en a pas fini avec les difficultés.

Aujourd'hui, on a distribué son projet sur la séparation. Contrairement aux précédents, ce projet n'est pas revêtu de la signature des ministres intéressés. Ni M. Delcassé, ni M. Rouvier n'ont signé, et le premier est vivement opposé. Quelques-uns tirent de ce fait la conclusion que cette première dislocation sera à bref délai suivie de la crise complète. Mais on dit tant de choses !

Après le tumulte et la confusion qui accompagnent toujours les grosses nouvelles, surtout lorsqu'elles sont imprévues, il apparaît que les meneurs de la majorité sont furieux de la démission du général André. Ils la considèrent comme un blâme aux procédés de délation et d'espionnage inventés par les FF. Vadeкарd-Mollin et ils ne veulent à aucun prix se brouiller avec la majorité.

Quant aux dissidents, ils n'hésitent pas à déclarer que, malgré leurs sympathies personnelles pour M. Berteaux, le ministre ne gagnera pas une voix de plus.

Dans le cas où M. Berteaux ne prendrait pas le portefeuille de la guerre, on parle du général Pédaya.

Enfin, M. Berteaux a daigné se montrer dans les couloirs. Entouré, félicité, il a répondu modestement : « Mais, messieurs, ce n'est pas encore fait ! Ce n'est pas officiel. Merci tout de même de vos sympathies ! »

LA GUERRE

Russo-Japonaise

Grave échec des Japonais à Port-Arthur. — Pertes énormes. — La Russie et la Paix. — En Mandchourie.

LE SIÈGE DE PORT-ARTHUR

Grave échec des Japonais
Tokio, 15 novembre.

On a reçu du quartier général du général Nogi, sous Port-Arthur, « via » Fusan, 14 novembre, la dépêche suivante :

« Les pertes japonaises, dans l'attaque du 30 octobre contre Port-Arthur, ont atteint 1,500 hommes. C'est l'assaut le plus désastreux que l'armée ait livré. »

« Les troupes avaient pris position dans le fort important de Kikwan-Chan, lorsque les Russes, recevant des renforts, ont rejeté les Japonais au pied de la colline. »

Une interview du Prince Yamagata
Paris, 15 novembre.

Le prince Yamagata, cousin germain du mikado, revenant d'Allemagne, où il avait été chargé de remplir une mission, est arrivé hier soir à Marseille.

Interrogé par un de nos confrères au sujet de la guerre, le prince a déclaré :

« Je crois au succès de l'armée japonaise. Nous sommes certains de la victoire définitive sur mer comme sur terre. Sur mer, nous ne craignons pas la flotte de la Baltique qui n'est composée que de « rosignols ».

« Sur terre, nous sommes décidés à nous faire tuer jusqu'au dernier, plutôt que de capituler. »

« Que pensez-vous d'une médiation de la France ou de l'Allemagne ? »

« Nous n'en voulons aucune. Nous lutterons jusqu'au bout et nous ne succomberons pas, soyez-en convaincu. »

La Flotte de la Baltique
Tokio, 15 novembre.

L'empereur a présidé aujourd'hui au palais impérial les états-majors de l'armée et de la marine.

Les délibérations ont été tenues secrètes, mais on croit savoir qu'elles ont porté sur un projet tendant à arrêter l'escadre de la Baltique à son arrivée dans les ports d'Extrême-Orient.

En Mandchourie
Rome, 15 novembre.

On télégraphie de Moukden à l'Italia Militaire qu'il fait un froid terrible et que les rivières sont gelées, ce qui rend difficile la position des Russes, parce que les corps d'eau cessent d'être de sérieux obstacles à l'avance des Japonais.

Dans les prochains combats, le général Linévitch commandera une armée.

LE DRAME DE CLUSES DEVANT LES ASSISES

DEUXIÈME JOURNÉE

Interrogatoire des accusés. — Vifs incidents. — Récit dramatique. — La journée du 18 juillet. — L'attitude du président. — Les ouvriers inculpés. — Ils nient tout. — Physionomie des débats.

(De notre envoyé spécial)

Anney, 15 novembre.

C'est par un froid sec et vif que l'on se rend ce matin à l'audience. L'affaire ne paraît pas devoir passionner beaucoup les Annéens car à l'heure matinale de l'ouverture de l'audience les abords du Palais de Justice sont presque déserts. Le service d'ordre, discrètement organisé est à peu près invisible ; la troupe et les gendarmes sont placés dans les dépendances du palais. On n'aperçoit, dans un coin de la cour d'entrée, que les fusils formés en faisceaux.

Dans la salle des assises, on remarque au pied de la Cour deux longues (caisses en bois blanc, l'une renferme les fusils de chasse dont firent usage les fils Cretiez le jour du drame du 18 juillet.

AUDIENCE DU MATIN

L'audience est ouverte à 8 h. 1/2.

L'INTERROGATOIRE

Aussitôt le président procède à l'interrogatoire de l'un des fils Cretiez : Michel Cretiez, âgé de 36 ans, veuf sans enfants.

Le président. — Vous êtes conseiller municipal de Cluses, et les renseignements qui émanent du maire de cette commune, vous représentent comme ayant un caractère conciliant, pas méchant.

Le président indique ensuite au jury la topographie de la plante et laborieuse cité de Cluses qui fut le théâtre du drame dont la justice a aujourd'hui à fixer les responsabilités. Il rappelle que comme son père l'accusé est né à Araches (Hte-Savoie) et qu'il exerce le métier d'horloger.

En 1871, le père Cretiez vint s'établir à Cluses. Il y travailla un certain temps comme simple ouvrier horloger, puis devint patron de campagne, c'est-à-dire qu'il faisait travailler au dehors pour son compte. Il parvint ainsi à réaliser une petite fortune et jugeant insuffisants les ateliers où il occupait de nombreux ouvriers, il songea en 1890, à l'époque où il était fabricant de machines à vapeur, à faire construire une véritable usine, celle où eurent lieu les scènes de désordre du 18 juillet.

Le président fait passer sous les yeux du jury le plan de cette usine où logeait les trois aînés des fils Cretiez, le père et le plus jeune fils, habitant une maison de campagne.

D. — Vous êtes un ancien élève de l'école d'horlogerie de Cluses ?
R. — Parfaitement.
D. — Vous avez même obtenu une médaille ?
R. — C'est exact.
D. — Combien gagnez-vous chez votre père ?
R. — 150 francs par mois.
D. — Vous étiez en outre logé et nourri ?
R. — Oui, monsieur le président.
Le président. — Quel était le genre de travail dans votre usine ?

R. — La plupart des ouvriers étaient conducteurs de machines, nous faisons le mouvement ; une demi-douzaine d'autres faisaient les remontoirs des pièces.
D. — Combien étaient-ils payés ?
R. — De 65 à 70 francs par mois ; il y en avait quelques-uns qui gagnaient 4 franc 50 et 5 francs par jour même obtenu une médaille ?

D. — Jusqu'à 50 francs par moi. Mon père était dur pour nous la même chose.
Le président. — Cela a peut-être été pour quelque chose dans l'irritation des ouvriers contre lui.

Le président indique ensuite que la maison Cretiez, qui travaillait pour Besançon, faisait annuellement un chiffre d'affaires de 150,000 francs et poursuit :

Vos ouvriers ont éprouvé le besoin un jour de s'aidier, de se créer un entourage. C'est alors qu'ils se sont constitués en syndicats.

Sur une question du président l'accusé donne quelques détails sur la marche intérieure de l'usine et sur le salaire des ouvriers, dont quelques-uns gagnaient quatre ou cinq francs par jour. L'usine employait quelques femmes rétribuées 50 francs par mois.

D. — Votre père ne s'est-il pas montré parfois dur sur la question des salaires. Ayant été dur pour lui-même il le pouvait bien être pour les autres.
R. — Il était dur également pour nous.

Le président Jarre dit ensuite que M. Cretiez père était bon au fond, mais on ne manie pas les hommes comme les outils et il faut quelquefois être bon en apparence également.

D. — Les ouvriers de l'usine se sont constitués en syndicat pour leur défense commune. Votre père n'a pas vu la création de ce syndicat d'un bon œil.
R. — Cela ne lui a rien fait.

Michel Cretiez déclare que jamais on n'a pratiqué à l'usine le mode de paiement des ouvriers en nature.

Le président arrive aux élections municipales de Cluses. Sur une liste était porté un ouvrier de l'usine et sur une autre Michel Cretiez était inscrit. C'est cette dernière qui fut élue.

Au moment de la campagne électorale en mai, une manifestation eut lieu.
D. — Le 10 mai, votre père a renvoyé plusieurs ouvriers dont Molliez, pourquoi ?
R. — Pour manque de travail.
D. — Cependant, il résulte de vos livres que vous avez plus opéré de livraisons en 1904 qu'en 1903.

Henri Cretiez, qui s'occupait de la comptabilité de l'usine, donne alors quelques explications au sujet de cette particularité, il en résulte que cette augmentation provenant d'anciennes commandes.

D. — Et Michel. — L'opinion publique prétend que vos ouvriers ont été renvoyés à cause des élections.
R. — Cela n'est pas vrai. Nous ne nous occupons pas d'élections.

D. — Cependant vous étiez candidat et candidat élu. Votre père était gendre du syndicat ouvrier.
R. — Mais non, Monsieur le président.
D. — Votre frère Jean a dit à un nommé Poncet « Nous creverons le syndicat. » Jean Cretiez. — Je le nie !

Une discussion s'engage entre le président et Henri Cretiez au sujet d'une proposition faite par les ouvriers de travailler quelques heures en moins par semaine, pour permettre aux ouvriers renvoyés de travailler. Henri Cretiez affirme que la proposition est de lui.

Michel Cretiez interrogé dit qu'au cours des manifestations des grévistes des menaces lui furent faites ainsi qu'à son père et à ses frères. Les ouvriers syndiqués accompagnaient à l'usine les non-syndiqués avec un tambour.

Les ouvriers s'élevaient contre la retenue d'un quart d'heure de salaire pour un retard de cinq minutes et à ce sujet M. le président Jarre dit que cette retenue n'était point juste...

M. le président. — Les ouvriers demandaient qu'on leur fit des observations sur un ton poli. Votre père n'était donc pas poli avec ses ouvriers.
R. — Mon père était simplement un peu rude mais c'est un brave homme.

Le président rappelle les tentatives de conciliation faites au cours de la grève et les manifestations des 15, 16, 17 et 18 mai.

Michel Cretiez. — Le 18 mai, les manifestants ont brisé des carreaux de vitres et les volets. D. — Oh ! les volets étaient brisés ?... Je ne les ai pas vus !

Le 19, nouvelle manifestation, 200 vitres furent encore cassées.

D. — La troupe ayant été appelée à Cluses, le calme se rétablit. On continuait les tentatives de conciliation qui échouèrent. Votre père acceptait un jour une condition et la refusait le lendemain. On arrive ainsi en juillet. On a retiré les troupes.

R. — Malgré l'avis du conseil municipal qui s'élevait contre cette décision.

Henri Cretiez intervient et déclare que le préfet a insisté pour qu'on retire les troupes.

M. Paethon un des défenseurs dit que l'entretien des troupes n'était pas à la charge de la commune.

D. — Après le 3 juillet les ouvriers déclarent qu'ils se soumettraient à un arbitrage, voir père refuse.

Il repousse également la proposition d'arbitrage du préfet. Dans une réunion cependant il est convenu qu'un de vos ouvriers serait rapris. C'était Baudet.

A Henri Cretiez. — Vous avez répondu à votre père qui vous demandait s'il fallait reprendre cet ouvrier : A votre place je ne reprendrai personne.

Henri Cretiez. — Je ne me souviens pas de cela.

Cretiez père demandait que la reprise de Baudet ne fut pas portée sur le procès-verbal de conciliation et exigeait, en outre, que les dégâts fussent payés par les ouvriers.

Le président. — Cependant, des personnes s'offraient de payer les dégâts. Votre père a refusé.

Henri et Michel Cretiez disent que leur père en faisait une question d'amour propre, et tous deux ont insisté sans succès.

Le président. — Nous arrivons aux 17 et 18 juillet. M. Chaumets avait fait une nouvelle tentative sans résultat. Il y eut, le 17, une manifestation de gendarmes sans intervenus.

Le Sénat

Paris, 15 novembre. La séance est ouverte à trois heures et demi, sous la présidence de M. Fallières...

LES ELECTIONS EN SUISSE

Geneve, 15 novembre. Voici les résultats des élections législatives. Sont élus : 38 radicaux, au lieu de 45; 30 démocrates, au lieu de 29; 14 socialistes...

LES DESORDRES DU BRÉSIL

Rio-de-Janeiro, 15 novembre. La situation est très grave. Les bagarres continuent dans les rues. Le centre de la ville a été calme toute la journée...

LES POMPIERS DE BREST

Brest, 15 novembre. Le capitaine Aymé a trouvé hier soir, au poste central, six sapeurs-pompiers révoqués, en tenue civile. Ils ont refusé de sortir et de remettre le cahier de service...

Le Voyage des Souverains portugais

Cherbourg, 15 novembre. La division navale anglaise précédant le yacht royal Victoria-and-Albert a quitté la large mer à 6 h. 45. Les croiseurs français ont salué le départ...

Les Délégués italiens à Paris

Paris, 15 novembre. Les délégués des municipalités italiennes de l'Union des chambres de commerce italiennes, au nombre de deux cent cinquante environ, sont arrivés à Paris cet après-midi à deux heures...

Le Rapport Républicain

Le Rapport Républicain réservera une large place à toutes les communications qui lui seront adressées, concernant les Syndicats ouvriers.

LE RAPPEL REPUBLICAIN

siniers, s'y trouvaient au moment de l'émouvement. Cet incident a une grande importance; on verra plus tard, lorsque les témoins déposeront, ce qu'ils diront à ce sujet...

AUDITION DES TÉMOINS

REPRISE DE L'AUDIENCE. L'audience est reprise à quatre heures et demie pour l'audition des témoins. Le premier témoin appelé est M. Durup, maire de Cluses...

AUDIENCE DU SOIR

L'audience de l'après-midi est reprise à deux heures. On continue l'interrogatoire des accusés, interrogatoire commencé à l'audience du matin.

L'OUVRIER MIOLLEUX

C'est le tour de l'ouvrier Miolieux, âgé de vingt-deux ans. Aux questions du président des assises, il répond par la déclaration suivante qu'il a faite partie du cortège, qui le 18 juillet dernier, pillait l'usine Crettez...

L'ACCUSÉ LACROIX

Le président procède ensuite à l'interrogatoire de l'accusé Lacroix, François-Joseph, âgé de trente et un ans. Le prévenu déclare qu'il ne faisait pas partie des grévistes le 18 juillet, mais qu'il était occupé à moissonner à un kilomètre...

L'ACCUSÉ CARQUILLAT

Vient ensuite l'interrogatoire d'un autre accusé, le nommé Carquillat Louis, âgé de 33 ans. Les renseignements fournis sur votre coup de fusil, il a répondu qu'il n'avait pas tiré...

L'ACCUSÉ CAUX

Vient ensuite le tour d'interroger le prévenu Caux, Lazare, âgé de quarante-deux ans, qui a déjà subi cinq condamnations dont deux pour vols. L'accusé n'est pas un gréviste et il dit n'avoir pas fait partie du cortège des manifestants...

L'ACCUSÉ CHEVRET

L'accusé Chevret Joseph a trente-six ans, il est horloger. Il reconnaît qu'il était du cortège des manifestants; mais comme les autres, il déclare qu'il n'a rien fait, qu'il n'était pas armé et qu'il s'est bien gardé de lancer des pierres...

L'ACCUSÉ SONNERAS

Sonneras Eugène a vingt-deux ans. Il n'est pas gréviste et est domestique chez M. Michaux. Il dit qu'il s'est dirigé vers l'usine pour voir exactement ce qui se passait et pour savoir quels étaient les blessés et les morts...

Il déclare qu'il n'a pas participé à l'incendie de l'usine, en somme qu'il n'a absolument rien fait et que les témoins se trompent. L'audience est suspendue.

Le réclut du drame impressionne vivement tout le monde. Michel assure avoir tiré en l'air se croyant en danger; ses frères feront ensuite la même déclaration. Tous les quatre sanglotent au souvenir de la triste journée et se voilent le visage chaque fois que le président, implacable, précise un détail sanglant...

En pleurant, Henri Crettez explique qu'il a tiré lorsque sa petite fille, que sa jeune femme portait dans ses bras, fut atteinte à la tête par un caillou; ce réclut est vraiment émouvant.

Les interrogatoires de Henri, Jean et Marcel Crettez sont très courts. Jean ne dit rien de plus que le commissaire de police Maury. D'après la déposition de ce dernier, Jean aurait dit à son frère Marcel: « Tire encore et vise bien... On conçoit toute la grande émotion des frères Crettez...

Sur une question de M. Pachod, avocat des Crettez, le maire de Cluses dit, qu'après la fusillade il fut, devant des lettres de menace, aller s'installer à la mairie avec sa famille.

La séance est levée à 6 heures du soir. Aucun incident à signaler à la sortie des accusés.

La ville d'Ancey conserve toujours son calme. C'est jour de marché, aussi a-t-il afflué et les rues sont-elles encombrées par les paysans qui semblent ignorer profondément le drame qui se juge à quelques pas.

Le public se presse cependant dans l'étroit emplacement qui lui est réservé. On procède à l'interrogatoire. L'interrogatoire des frères Crettez est très impressionnant et produit la meilleure impression.

L'interrogatoire de Michel Crettez dure deux heures. Pour éviter un prolongement inutile des débats, le président pose dès le début des questions d'ordre général sur l'origine de la fortune de la famille et l'extension de son industrie. Il donne aussi des explications sur le fonctionnement de l'usine Crettez et la situation des ouvriers qui y travaillent.

Durant l'interrogatoire de leur aîné, les frères Crettez répondent tour à tour au président, suivant que telle question pose intéressante leur compétence particulière.

On remarque tout d'abord que le président paraît quelque peu sévère pour Crettez père, qui le dépeint comme un homme dur pour les autres, ayant été dur pour lui-même. Plusieurs fois, Michel Crettez est obligé de défendre son père.

Cette attitude du président Jarre est assez vivement commentée dans l'assistance. J'entends près de moi prononcer les mots de partialité et même d'amnésie.

Il faut tenir compte aussi de l'exaltation de la population, qui lui est nettement dirigée en ce camp, l'un favorable aux Crettez et l'autre favorable aux ouvriers.

Certains rappellent les paroles du préfet de la Haute-Savoie lors des tristes événements de Cluses et font un rapprochement avec la présence derrière la cour, aux sièges réservés aux magistrats, de deux fonctionnaires de l'administration préfectorale. L'on s'étonne et l'on chuchote.

Après avoir déclaré que ses frères et lui n'étaient point patrons, mais ouvriers à l'usine, Michel Crettez fait l'historique de la grève.

« On a tort de croire, dit-il, que sept ouvriers furent renvoyés à cause de la campagne électorale des élections municipales. La seule raison était le manque de travail. »

Michel Crettez affirme, en outre, que le syndicat ouvrier ne gênait nullement son père, qui ne le voyait point d'un mauvais œil, contrairement à ce que dit l'accusation.

Rapidement, on arrive aux manifestations qui suivirent la grève. Michel exprime l'état d'affolement dans lequel ses frères et lui se trouvaient durant deux mois, en butte toujours aux menaces des grévistes; il déclare que le préfet insista beaucoup pour qu'on retirât les troupes et engage une lutte énergique avec le président au sujet des cinquante soldats qui devaient garder l'usine.

Le président affirme que, le jour du drame, les militaires se trouvaient à leur poste, dans l'usine; Michel soutient le contraire. D'après lui, deux soldats, deux cui-

solidaire inflexible commençait à réparer derrière le père désespéré. On le voyait à présent, oublieux de ses infirmités... oublieux de la fatigue écumante de ce long voyage accompli d'une traite... oublieux du repos dont l'heure était cependant depuis longtemps venue...

A certains moments du docteur, à certains souvenirs évanouis, — à certaines visions rapides de l'avenir ou du passé, — des rougeurs soudaines coloraient son visage pâle et défilait, sa voix redevenait par instants brève et autoritaire comme au temps où il commandait... et il pensait aussi...

« Et maintenant que je l'ai vu... » Il n'ajouta rien, mais il sera si nerveusement tendu la main qui lui était tendue. — Alors, mon commandant, prouvez-moi votre sincérité en acceptant, pour quelques heures, l'hospitalité que je vous offre de grand cœur...

« Mais... monsieur... un tel embarras... lorsqu'il m'est si facile... » — Si facile... Est-ce bien sûr? Car enfin c'est l'essentiel de ce chemin de fer que vous êtes venu ici...

« Sans vous arrêter, en passant, à aucun hôtel pour y déposer votre bagage. — Mon bagage! fit le commandant en haussant les épaules. Je n'ai qu'une valise où j'ai bourré quelques objets indispensables... Où elle est? — A la consigne... où je l'ai laissée... — Alors, vous voyez donc bien que ce n'est pas à moi... »

Il leva les yeux vers la vitrine pendule de la cheminée... « C'est à moi, dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

fer, de haches, de fusils et de revolvers et criaient: A mort! A l'échafaud! on traquait contre la porte. J'étais à l'atelier, j'ai pris un fusil et j'ai tiré deux coups en l'air. D. — Et puis? R. — On continuait à bombarder l'usine, j'ai encore tiré. D. — Où avez-vous tiré cette fois? R. — L'accusé la voix étranglée: Je ne sais plus... Sur la foule? R. — Peut-être bien... Je ne sais plus ce qui s'est passé ensuite. D. — Vous prétendez qu'affolé, vous avez tiré deux coups en l'air, en bien non!... Le caporal David vous a paré à la tête sur la foule. Ce caporal a assisté à la scène et le premier coup de feu a tué un homme. R. — J'ai tiré en l'air, j'étais à l'angle de la maison. D. — C'est donc bien vous qui avez tiré. Après cela les grévistes s'éparpillèrent et se réfugièrent en partie sous une remise où un autre homme a été tué... Un peu après, un troisième tombait... Vous avez tiré de plusieurs endroits, vous êtes monté sur les échafauds. R. — Je n'y suis pas monté. D. — On vous y a vu. R. — C'est faux! D. — Combien de coups de fusils avez-vous tiré? R. — Je ne me rappelle plus... J'étais affolé, toutes ce que je sais c'est que j'étais chez moi. D. — Oui, vous étiez chez vous, mais... Cependant voyez le résultat de votre affolement: 3 morts, 41 blessés. Voyons, ne pensez-vous pas sincèrement qu'il est mieux venu laisser brûler l'usine? R. — L'instant est impressionnant. Michel Crettez ne peut cette fois retenir ses sanglots et cache son visage dans ses mains et s'écrie, angoissé: — Oh! cent fois mieux, monsieur le Président, je voudrais être à la place des victimes! Les quatre frères pleurent, Marcel paraît le plus accablé. L'assistance est vivement émue. M. le président. — Vraiment vous ne pouvez pas prétendre sérieusement avoir été en état de légitime défense. Avez-vous visé? R. — J'ai tiré en l'air... D. — Vous dépelez le sang répandu? R. — Oh! oui!

INTERROGATOIRE DE HENRI CRETTEZ. C'est le tour d'Henri Crettez. Henri est un grand garçon paraissant très intelligent. Il s'exprime aisément. Ses yeux sont rougis par les larmes, mais il reste ferme. Aux questions du président, il déclare être âgé de 33 ans, être marié et père d'une fille. D. — Vous étiez un peu le bras droit de votre père? R. — Oui. D. — Les renseignements fournis sur votre coup de fusil, vous avez entendu le réclut de votre père. Dites-nous ce que vous avez fait le 18 juillet, à quatre heures? R. — Je n'en sais rien. Ma femme vient me trouver en courant: « Nous sommes perdus! me dit-elle. Je regardais et je vis trois cents ouvriers armés de barres de fer, de haches et de bâtons. On hurlait à la mort! J'étais dans mes appartements, je pris un revolver... »

Je l'accusé s'arrête, étreint par un sanglot... puis péniblement il fait le réclut suivant: — Tout à coup ma fille qui était dans les bras de sa mère poussa un cri terrible. Elle vient de recevoir un caillou... elle est blessée. Le président. — Oh!... pas gravement! R. — Je l'ignorais... ma femme pleurait et criait. Je me suis approché de la fenêtre, j'ai vu la foule hurlante, j'ai cru ma femme et notre fille en danger de mort et j'ai tiré un coup de revolver en l'air... D. — Et un coup de fusil? R. — Oui, j'ai pris ensuite un fusil. D. — C'est vous qui avez tiré le coup qui a tué Larriaz. L'accusé. — Je ne sais plus, je ne sais plus!

INTERROGATOIRE DE JEAN CRETTEZ. Jean Crettez, le troisième accusé, est âgé de vingt-neuf ans, il est célibataire. Son interrogatoire est très court et ne porte que sur le drame lui-même. Jean Crettez. — Henri me dit que nous étions cernés, on criait: « A l'échafaud! à mort! » Il ajouta que cette fois c'était la fin, nous étions perdus. J'ai fait feu avec mon revolver. D. — Avez-vous visé quelqu'un? R. — Je ne puis pas dire où j'ai tiré... ensuite j'ai tiré avec un fusil... nous défendions notre vie... j'ai tiré devant moi, face à la Grenetie... D. — C'est en cet endroit qu'il y a eu le plus de blessés, les plombs allaient très loin. Regrettez-vous votre acte? R. — Je le regrette vivement... mais nous nous défendions.

Le président demanda alors à l'accusé s'il est vrai que lorsque M. Maury, commissaire de police est intervenu il n'était pas en train de dire à son frère Marcel qui voulait remonter pour tirer encore: « Surtout Marcel, vise bien! » R. — Je n'ai pas dit cela! D. — Copéland, M. Maury a entendu votre frère répondre: « On ne crains rien, je vise bien! » R. — Le moment était tellement tragique que je ne me souciais de rien de semblable... Non, je n'ai pas pu lui tenir ces propos.

INTERROGATOIRE DE MARCEL CRETTEZ. Cet interrogatoire ne dure que quelques minutes, Marcel Crettez est né en 1878, il est célibataire. — Moi aussi, je me suis cru perdu... j'ai pris un fusil et j'ai tiré en l'air. Le président oppose à l'accusé les déclarations du caporal David, dont la déposition, on le voit, sera capitale. A propos des paroles que M. Maury affirme avoir été échangées entre Marcel et Jean, l'accusé nie les propos et fait énergiquement la déclaration suivante: M. Maury nous a toujours été hostile pendant la grève. S'il avait fait son service, s'il n'y avait pas des morts...

Le président. — Vos paroles sont graves... portent à travers les champs de bataille... le commandant n'avait pour vivre que sa maigre pension de retraite. Et voilà pour qui... voilà pourquoi il le rendait plus maigre encore en en donnant les trois quarts!... Voilà pour qui... ah! personne ne s'en doutait tant il avait d'habileté à cacher ses expédients... voilà pour qui il se refusait tout ce qui aurait fait sa vieillesse un peu plus confortable... un peu moins parcimonieuse et austère... C'est lui pour cet enfant... ce fils unique... ce fils adoré, dont il disait avec tant d'orgueilleuse tendresse: c'est un artiste... ce sera un grand artiste! Un artiste!... Allons donc!

Le nom dont il méritait d'être désigné c'est celui qui hérit d'une tâche d'enfantie les hommes assez vils... assez lâches pour vivre aux dépens des femmes... Et c'est lui pour tout. Ce fils, il était plus que vil... Il s'était associé à un maître-pour l'aider à accomplir un méfait... injustifiable des tribunaux, celui-là... Un méfait qui avait commencé par un vol et qui devait finir par une gigantesque escroquerie... L'escroquerie d'une fortune!... Il aurait suffi au docteur Lecoutellier de dire un mot... un seul mot... à procurer de la République... et le nom de Queyrel était traîné en correctionnelle... Et c'est dans cet effondrement de ce qu'il avait de plus cher... de plus respecté... c'est dans ce désastre infini qu'il répétait au tremblant de honte et de colère: — Humblement, oui, car je ne suis qu'un pauvre homme et je n'ai plus le droit de lever la tête. — Allons donc, mon commandant, les fautes sont personnelles. — Mais les péchés sont responsables des

enfants qu'ils ont mal surveillés et mal aimés. — Dieu merci, nous arrivons à temps! La mauvaise action n'est pas encore comise. — C'était cependant pour aujourd'hui... cette infamie. — Non. Aujourd'hui, l'irréparable n'a pas eu lieu. J'ai paré au plus pressé. — Ah! merci... merci, monsieur... C'est au moins, dans ma douleur... dans mon désespoir... un désespoir et un remords de plus que vous m'avez épargnés... Et maintenant qu'attendez-vous de moi?... — Je vais vous le dire, mon commandant...

La conversation de ces deux hommes qu'une même révolte de probité et d'honneur, qu'une même colère, qu'une semblable résolution attirait déjà l'un vers l'autre par l'instinct qui fait que les braves gens se reconnaissent bien vite... cette conversation fut longue. Deux heures plus tard, elle durait encore. Pour ce père tout éblouissant de la honte que son fils faisait jusqu'à lui... pour ce père trappé dans son amour peut-être plus cruellement encore que dans son orgueil, Claude avait maintenant des paroles qui essayaient de reconforter... d'encourager... de donner l'espoir d'un moins désolant avenir... Mais le commandant de Queyrel n'était pas de ceux qui... une fois leurs yeux déseillés, — se paient de vains encouragements et de banales espérances. — Et puis, à présent que, peu à peu, il se ressaisissait... à présent que la stupeur du premier moment avait fait place à plus de calme et de réflexion... et que le docteur encore, ce vieillard infirme semblait se rappeler ce qu'il avait été autrefois... et le

« Et aussi pour sa mère... » — Je t'ai entendu et tout compris, monsieur le docteur. — Et vous n'avez pas de ressentiment contre celui qui, sans hésiter, a fait appel à moi? — Pas de ressentiment! interrompit le commandant... Ah! dites mieux, je vous en prie: le seul sentiment que j'éprouve, c'est celui d'une douleur... mais d'une profonde gratitude... Vous me faites sortir d'un mauvais lieu où me tenait aveuglé... Merci, monsieur, merci mille fois... Et puis, ajouta-t-il soudainement, c'est une reconnaissance infinie qu'on doit à l'homme qui vous montre où est l'abîme... de honte... — Et maintenant que je l'ai vu... — Il n'ajouta rien, mais il sera si nerveusement tendu la main qui lui était tendue. — Alors, mon commandant, prouvez-moi votre sincérité en acceptant, pour quelques heures, l'hospitalité que je vous offre de grand cœur... — Mais... monsieur... un tel embarras... lorsqu'il m'est si facile... — Si facile... Est-ce bien sûr? Car enfin c'est l'essentiel de ce chemin de fer que vous êtes venu ici... — Directement, oui. — Sans vous arrêter, en passant, à aucun hôtel pour y déposer votre bagage. — Mon bagage! fit le commandant en haussant les épaules. Je n'ai qu'une valise où j'ai bourré quelques objets indispensables... Où elle est? — A la consigne... où je l'ai laissée... — Alors, vous voyez donc bien que ce n'est pas à moi... — Il leva les yeux vers la vitrine pendule de la cheminée... « C'est à moi, dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

« Mais... dit-il, que vous m'avez dit de venir à Paris... »

BULLETIN DU « RAPPEL REPUBLICAIN » du 16 Novembre — 159 — MARIAGE SECRET PAR PAUL BERNARD QUATRIÈME PARTIE PAR L'AMOUR! VI Le Père Je vous ai envoyé ce télégramme, mon commandant... — Et je vous en remercie... je vous en remercie humblement, monsieur, répondit le vieux soldat d'une voix que la honte brisait... mais que la colère aussi faisait trembler... Il avait écouté, sans interrompre, le réclut, pendant lequel sonnant lamentablement à la fois, toutes ses fiertés de père... toutes ses espérances... toutes ses illusions. Ce fils... sa joie, son orgueil... il le voyait à présent... Ah! tel qu'il était... dépeillé de sa mensongère parure... dans la nudité de sa dégradation. Ce fils... pour qui — depuis si longtemps — des années et des années... il se privait avec tant de bonheur... même du strict nécessaire... Car il était pauvre... C'est lui qui, sans fortune... car les de Queyrel étaient soldats de père en fils et le barnais militaire n'enrichit pas ceux qui le

COURS DE PARIS

Table of Paris market prices for various commodities like flour, oil, and sugar, including columns for 'COTURE A TERME' and 'CLOTURE AU COMPTANT'.

MINES D'OR

Table of gold mine prices, listing various mines and their corresponding market values.

Cours de compensation

Table of exchange rates for various international locations such as London, India, and the Philippines.

BULLETIN FINANCIER

Financial news and market analysis, including a section on 'Liquidation Reports' and 'Comptant'.

Table titled 'APRES BOURSE' showing market activity and prices after the main trading session.

Additional financial news and market commentary, including mentions of 'Obligations' and 'Actions'.

Large text block containing various financial notices, company reports, and administrative announcements.

Advertisement for 'LOTTERIE-TOMBOLA' with details on ticket prices, prizes, and the drawing date.

Advertisement for 'La Maison du Petit St-Thomas' offering 'Grandes Facilités de Paiement' and 'Modes, Toilettes et Nouveautés d'Hiver'.

Advertisement for 'TONI-KOLA VIN de FRUITS' highlighting its health benefits and availability.

Textual advertisement for 'Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée' regarding travel routes and fares.

Textual advertisement for 'REPRESENTANTS sér. dem.' seeking qualified individuals for various roles.

Textual advertisement for 'A LOUER' (rental) of a property with specific features.

Textual advertisement for 'TUBERCULOSE' and 'Sanatorium Bellecombe' offering medical services.

Advertisement for 'DERNIERS BILLETS LOTERIE' for the construction of a museum in Valenciennes.

Advertisement for 'PHOTOGRAPHES' offering professional photography services.

Advertisement for 'A LOUER' (rental) of a property at '52, rue de la République'.

Advertisement for 'VENTE' (sale) of a collection of books and documents.

Advertisement for 'QUINA-LAROCHE' featuring an illustration of a woman and text about its medicinal properties.

Advertisement for 'LES MAUX DE JAMBES' (leg ailments) with a detailed medical explanation and treatment.

Advertisement for 'TRESOR DES CHEVEUX' hair care products, featuring an illustration of a woman's hair.

Advertisement for 'LE RAPPEL REPUBLICAIN' newspaper, including subscription rates and contact information.

Textual advertisement for 'RENSEIGNEMENTS' (information) regarding legal and administrative matters.

Textual advertisement for 'GUETRES Ceintures pour Dames' (ladies' corsets).

Textual advertisement for 'ABONNEMENTS SANS FRAIS' (subscriptions without fees).

Start of a serialized story 'LES NUITS ROUGES' by Jules Mary, beginning with 'FRUILLON DU RAPPEL REPUBLICAIN'.

Continuation of the serialized story 'LES NUITS ROUGES'.

Continuation of the serialized story 'LES NUITS ROUGES'.